



# TARIFS 2020/2021

## POUR LES ELEVES ENTRANT EN CLASSE DE 6<sup>e</sup> 5<sup>e</sup>

	Prélèvement 10 mois	Année	chèque ou espèces	Année
Scolarité (externat) / 10 mois	57 € 50	575 €	59 €	590 €
½ Pension + scolarité /10 mois	131 € (57 € 50 +73 € 50)	1 310 €	137 € 50	1 375 €
Projet numérique	16 €	160 €	17 € 50	175 €
Repas à l'unité			5 € 35	
Etude du soir de 17 H à 18 H (3 soirs)	17 € 20	172 €	17 € 80	178 €
Etude du soir de 17 H à 18 H 30 (3 soirs)	21 € 25	212 € 50	22 €	220 €
Section Foot (facturée sur le 1 <sup>er</sup> trimestre)		200 €		200 €
Section basket (facturée sur le 1 <sup>er</sup> trimestre)		150 €		150 €

**FRAIS D'INSCRIPTION 50 € + PROJET NUMERIQUE 50 € = 100 €**  
**Cotisation APEL 22 € 20** (non obligatoire mais vivement conseillée)

## POUR LES ELEVES ENTRANT EN CLASSE DE 4<sup>e</sup> 3<sup>e</sup>

	Prélèvement 10 mois	Année	chèque ou espèces	Année
Scolarité (externat) / 10 mois	57 € 50	575 €	59 €	590 €
½ Pension + scolarité /10 mois	131 € (57 € 50 +73 € 50)	1 310 €	137 € 50	1 375 €
Repas à l'unité			5 € 35	
Etude du soir de 17 H à 18 H (3 soirs)	17 € 20	172 €	17 € 80	178 €
Etude du soir de 17 H à 18 H 30 (3 soirs)	21 € 25	212 € 50	22 €	220 €
Section Foot (facturée sur le 1 <sup>er</sup> trimestre)		200 €		200 €
Section Basket (facturée sur le 1 <sup>er</sup> trimestre)		150 €		150 €

**FRAIS D'INSCRIPTION 50 € Cotisation APEL 22 € 20** (non obligatoire mais vivement conseillée)

### ***La facture est trimestrielle***

1<sup>er</sup> trimestre : 4 mois (septembre, octobre novembre, décembre)  
2<sup>ème</sup> trimestre : 3 mois (janvier, février, mars)  
3<sup>ème</sup> trimestre : 3 mois (avril, mai, juin)

Le tarif étant calculé sur le forfait mensuel, aucune déduction ne sera faite pour les stages, voyages et absences. Sur votre facture du 1<sup>er</sup> trimestre apparaîtra le montant annuel des sections sportives football et basket-ball ainsi que le montant des fichiers ainsi que les livres de littérature qui sont fournis par l'établissement, sur celle du 2<sup>ème</sup> trimestre apparaîtra la cotisation UNSS si votre enfant y participe, la cotisation UGSEL pour les élèves de 3<sup>e</sup> qui passent le PSC1.

Les modifications de régime (externe, demi-pensionnaire) ne peuvent se faire qu'en début de trimestre soit :

- avant le 15 septembre pour le 1<sup>er</sup> trimestre,
- avant le 1<sup>er</sup> janvier pour le second trimestre
- avant le 1<sup>er</sup> avril pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

**Tarifs dégressifs sur la scolarité** ☞ 20 % à partir du 2nd enfant ☞ 50 % à partir du 3ème enfant